

## **Compte-rendu de la réunion du conseil municipal en date du 09 octobre 2019**

### **1/ DEMANDE DE SUBVENTIONS :**

\* Voirie Coeur de village : tranche 3 – ceour de village - rue des déportés et avenue du puits artésien

Monsieur le Maire propose de lancer les travaux de la troisième tranche et de faire une demande de subvention.

Ces travaux ont été estimés pour un montant total de **173 454,55 € HT / 208 145,45 € TTC** permettront la réalisation :

Délibération prise à l'unanimité

\* Travaux de voirie : chemin de la Lèze / chemin de la Planque et place du Presbytère

Monsieur le Maire propose de demander une subvention pour les voiries suivantes :

- Chemin de la Planque (tranche 2) : 11 567,20 € HT / 13 880,64 € TTC
- Chemin de la Lèze (tranche 2) : 14 114,80 € HT / 16 937,76 € TTC
- Place du Presbytère : 21 792,50 € HT / 26 151,00 € TTC

Soit un total de **47 474,50 € HT / 56 969,40 € TTC**

Délibération prise à l'unanimité

### **2/ CHEMIN DE GANGUISE : ALIENATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL N°16**

M. le Maire fait état d'une demande d'un administré relative de la vente d'une portion du chemin rural n°16 – chemin de Ganguisse.

M. le Maire propose de céder cette partie de chemin pour un montant de 500 €.

Délibération prise à l'unanimité

### **3/ RESIDENCE LA CHAMOISE : DENOMINATION DE LA VOIRIE**

M. le Maire explique que Terre d'Aude, le lotisseur de la résidence "la chamoise" demande si le conseil municipal peut nommer les rues du futur lotissement.

Après discussion au sein du Conseil Municipal, il ressort que les voiries seront dénommées rue de la Sauzette et Rue de la Chamoise.

Délibération prise à l'unanimité.

#### **4/ CIMETIERE : FIXATION DU PRIX DES CONCESSIONS ET DES CASES DE COLUMBARIUM ET FIXATION DE LA DUREE DE LA CONCESSION**

M. le Maire explique qu'il convient de prendre une délibération concernant le cimetière et d'y intégrer le prix de vente des cases du columbarium, ainsi que la durée d'une concession.

M. le Maire propose :

- Prix de vente de la concession – 6 m<sup>2</sup> – 2m \* 3m : 30 € du m<sup>2</sup> pour une durée de 50 ans.
- prix d'une case au columbarium : 1000 € pour une durée de 50 ans

Délibération prise à l'unanimité

#### **5/ CCCLA : Adhésion de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois au syndicat ResEau et au SBGH**

\* Adhésion au syndicat ResEau :

Reporté à la prochaine séance

\* Adhésion au SBGH :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que, par délibération n°20190154 en date du 26 septembre 2019, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois a demandé l'adhésion au Syndicat du Bassin du Grand Hers pour la compétence GEMAPI.

Monsieur le Maire indique que, conformément à l'article L.5214-27 du CGCT, l'adhésion de la Communauté de Communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de la communauté de communes.

Délibération prise à l'unanimité

#### **6/ GENS DE VOYAGE : DON**

Monsieur le Maire informe le Conseil que plusieurs groupes de gens du voyage ont installé leurs caravanes sur une parcelle communale à l'entrée du village pendant plusieurs semaines dans le courant de l'été. A leur départ, ils ont souhaité faire don à la commune d'une somme de 790 euros qu'ils ont remis en liquide et 140 euros en chèques au secrétariat de la Mairie.

Délibération prise à l'unanimité

#### **7/ QUESTIONS DIVERSES**

Pas de questions diverses

Affiché le 25 octobre 2019